© Drogues Info Service - 7 décembre 2025 Page /

Vos questions / nos réponses

## garde d'enfant de moins d'un an

Par Profil supprimé Postée le 01/06/2011 07:10

bonjour, je suis la mère d'un petit garçon de 10 mois et je viens de me separée de mon conjoint. Nous ne somme pas daccord pour la garde de notre fils et j'ai peur de perdre definitivement la garde de mon enfant car il m'arrivai de fumer 1 joint de temps en temps le soir lorsque mon fils dormai.c'est mon ex qui aller sistematiquement m'en acheter.Il s'avere egalement que mon conjoint et moi fumions il y a 2 ans et que nous avons areter du jour au lendemain car il avait trop consommer et avai eu tré peur.Et depuis que nous avons demenager il y a quelques mois il m'a inciter a fumer avec ses nouveaux amis qui venai a la maison alors que j'etait fiere d'avoir areter pendant 1 ans et demi. Ma question est de savoir si le juge peu m'enlever la garde de l'enfant et si cela peu avoir une quelconque insidence sur mon dossier. car c'est la seul chose que l'on peu me reprocher alors que mon ex j'en est une liste contre lui (prison dans quelques mois, violence physique et morale envers moi, il cri son notre fils quand il pleur, accro au jeux sur ordinateur, ne s'occupe jamais de son fils, il a voler mon ordinateur et le lave vaisselle bijoux du petit pour le bathème... ect merci pour votre reponse.

## Mise en ligne le 06/06/2011

Bonjour,

Les juges aux affaires familiales s'efforcent de maintenir le lien entre les enfants et leurs parents, et il parait peu probable que le seul fait de consommer du cannabis soit suffisant pour que cela ait une incidence sur la détermination de la résidence de votre fils , dans l'éventualité où aucun autre élément ne viendrait mettre à mal vos capacités à pourvoir l'éduquer.

Si vous deviez avoir besoin d'informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter l'un de nos écoutants au 0800.23.13.13, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, 7jrs/7 de 8h à 2h.

Cordialement.